

## PV N°12/24-25

Les sanctions ont été validées par les membres de la commission par échange de courriel

### WEEK-END du 03-04/05

#### Pénalité financière

##### *FDME non transmise dans les délais*

U13F 3° Division AS HB Les Mureaux / Cellois- Louveciennes	AS HB Les Mureaux	Article 98.7 des règlements généraux
--	-------------------	--------------------------------------

#### Pénalité sportive et financière

##### *Forfaits*

U18F 2° Division US HB Vernouillet-Verneuil / AS St Cyr Fontenay HB 78	AS St Cyr Fontenay HB 78	Article 104.2 des règlements généraux
U18M 5 Division HBC Conflans (2) / HBC Rosny-CA Mantes la Ville	CA Mantes la Ville	Article 104.2 des règlements généraux
+16M 2° Division AS Sartrouville / Le Chesnay 78 HB	Le Chesnay 78 HB	Article 104.2 des règlements généraux

### WEEK-END du 10-11/05 : pas d'anomalies

**Lucile PESCH**

**Présidente de la Commission Organisation des Compétitions**

*Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.*